

**LES PROGRAMMES DE MAÎTRISE DE LA COLÈRE À L'INTENTION DES
DÉTENUS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE : UNE INTERVENTION
EFFICACE**

par

Craig Dowden, Kelley Blanchette et Ralph Serin

Direction de la recherche
Service correctionnel du Canada

Avril, 1999

SOMMAIRE

On a laissé entendre que le crime de violence est une forme plus grave de criminalité que les autres activités criminelles en raison des préjudices subis par la victime et des coûts plus élevés que doit assumer la société. En dépit de ces préoccupations, très peu de programmes de traitement ont été élaborés à l'intention des délinquants violents. Toutefois, parmi les programmes offerts actuellement, la maîtrise de la colère semble être l'intervention de prédilection pour ces délinquants. Malheureusement, relativement peu d'études menées dans des conditions contrôlées ont été réalisées pour évaluer l'efficacité des programmes de maîtrise de la colère dans le cas des délinquants violents.

La présente étude a consisté à comparer un échantillon de 110 délinquants sous responsabilité fédérale qui avaient terminé le programme de maîtrise de la colère en milieu carcéral à des délinquants d'un groupe de référence qui n'avaient pas suivi le programme, dont la majorité (86 p. 100) ont été appariés aux délinquants traités en fonction de l'âge, de l'Échelle d'information statistique sur la récidive (échelle d'ISR) et de l'infraction principale à l'origine de l'incarcération. Lorsqu'il était impossible de faire correspondre ces trois critères (14 p. 100 des cas), les délinquants ont été appariés en fonction de l'âge et du niveau de risque de l'échelle d'ISR. Pour comparer les groupes selon les critères des résultats après la mise en liberté (récidive non violente et violente), on a eu recours à des analyses de survie afin de faire correspondre la période à risque des groupes dans la collectivité.

Dans le premier ensemble de comparaisons, on a comparé les sujets « traités » aux sujets du groupe de « référence » en ce qui concerne la récidive non violente (définie comme toute condamnation à la suite d'une infraction non violente). Les deux groupes de détenus ont été répartis selon les cotes des groupes de l'échelle d'ISR en deux groupes : le groupe à risque élevé et le groupe à risque faible. Les résultats ont révélé que dans le cas des délinquants à risque faible (n=54), l'achèvement du programme de maîtrise de la colère ne

réduisait pas beaucoup les niveaux de récidive non violente. Cependant, pour les délinquants à risque élevé (n=56), la diminution de la récidive non violente était appréciable, soit une réduction de 69 p. 100 de la récidive non violente (c.-à-d. un taux de récidive de 39,3 p. 100 pour le groupe de référence contre 12,5 p. 100 pour le groupe ayant suivi le programme de maîtrise de la colère).

Même si les analyses de la récidive non violente ont produit des résultats encourageants, l'objectif principal des programmes de maîtrise de la colère est de réduire la récidive violente. Par conséquent, les groupes ont également été comparés du point de vue de la récidive violente. Comme on s'y attendait, l'achèvement du programme de maîtrise de la colère n'a pas permis de diminuer beaucoup la récidive violente chez les délinquants à faible risque (taux de base de 7,4 p. 100). Cependant, dans le cas du groupe à risque élevé, l'achèvement du programme de maîtrise de la colère a permis de réduire considérablement la récidive violente. Il en a résulté une baisse de 86 p. 100 de la récidive violente (taux de récidive violente de 25 p. 100 pour le groupe de référence contre 3,6 p. 100 dans le cas du groupe qui a suivi le programme de maîtrise de la colère).

Un autre résultat intéressant a été observé : il y avait une forte corrélation entre les variations des scores obtenus sur certaines sous-échelles d'évaluation entre les prétests et les post-tests, d'une part, et les réductions de la récidive non violente et de la récidive violente, d'autre part. Dans le cas de la récidive non violente, une baisse sur l'« échelle de colère portant sur l'état émotif (State-Trait Scale) » était associée à une diminution importante de la récidive. Fait peu surprenant, lorsque la mesure du résultat utilisée était la récidive violente, des associations statistiquement plus significatives étaient observées. Les analyses ont révélé que les variations des scores sur trois des six sous-échelles étaient associées à la récidive violente. Plus précisément, le meilleur aperçu des problèmes de colère, l'accroissement de la connaissance des habiletés en maîtrise de la colère et l'accroissement de la compétence en matière de maîtrise de la colère étaient associés à des réductions importantes de la récidive violente.

Encore une fois, ces résultats laissent supposer qu'une variation positive du traitement est associée à un résultat plus positif après la mise en liberté.

En guise de conclusion, la présente étude fait ressortir plusieurs points importants. Premièrement, les résultats montrent que les programmes de maîtrise de la colère en milieu carcéral sont prometteurs pour ce qui est de réduire la récidive. Deuxièmement, les résultats confirment le principe de la classification selon le risque. D'après ce principe, les niveaux les plus intensifs de service devraient être réservés aux cas à risque élevé tandis que les cas à faible risque devraient faire l'objet d'une intervention et d'une surveillance minimales. Les résultats de la présente étude appuient fortement la prestation de ressources de traitement aux délinquants à risque élevé plutôt qu'aux délinquants à faible risque. Par ailleurs ces conclusions mettent en évidence l'importance relative de l'évaluation avant le traitement et de la désignation adéquate des délinquants à risque élevé et à faible risque selon les divers niveaux de services de traitement.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	ii
TABLE DES MATIÈRES.....	v
TABLEAU	vi
FIGURES.....	vi
L'EFFICACITÉ D'UN PROGRAMME DE MAÎTRISE DE LA COLÈRE EN ÉTABLISSEMENT POUR LES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE.....	7
<i>RECHERCHE ANTÉRIEURE.....</i>	8
<i>JUSTIFICATION.....</i>	11
<i>DESCRIPTION DU PROGRAMME</i>	11
MÉTHODE.....	13
<i>APPARIEMENT DES SUJETS « TRAITÉS » ET DES DÉLINQUANTS DU « GROUPE DE RÉFÉRENCE » </i>	14
<i>PROCÉDURE</i>	15
RÉSULTATS.....	18
<i>RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES</i>	18
<i>ÉVALUATION DU RISQUE CRIMINEL</i>	18
<i>DÉTERMINATION ET ANALYSE DES BESOINS.....</i>	19
<i>RÉSULTAT APRÈS LA MISE EN LIBERTÉ</i>	21
<i>RÉCIDIVE NON VIOLENTE.....</i>	21
<i>RÉCIDIVE VIOLENTE</i>	23
DISCUSSION	27
BIBLIOGRAPHIE.....	30
ANNEXE A.....	32
ANNEXE B.....	37

TABLEAU

Tableau 1: Cotes globales des besoins du groupe des participants au programme de maîtrise de la colère et des sujets du groupe de référence	20
--	----

FIGURES

Figure 1 : Comparaison des taux de survie de la récidive non violente pour les échantillons de participants à risque élevé au programme de maîtrise de la colère et de sujets du groupe de référence	23
Figure 2 : Comparaison des taux de survie de la récidive violente pour les échantillons à risque élevé de participants au programme de maîtrise de la colère et de sujets appariés du groupe de référence	24

L'EFFICACITÉ D'UN PROGRAMME DE MAÎTRISE DE LA COLÈRE EN ÉTABLISSEMENT POUR LES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE

Au Canada, les crimes de violence constituent une proportion relativement faible des infractions déclarées à la police chaque année. Selon un examen récent des tendances en matière de crimes de violence au Canada, sur les 2,7 millions d'actes criminels commis en 1995, 10 p. 100 étaient des crimes avec violence. Fait plus important encore, les voies de fait mineures (niveau 1) représentaient la majorité (60 p. 100) des crimes de violence. Cette étude faisait cependant ressortir une constatation tout aussi importante : les Canadiens se préoccupent plus des crimes de violence que de toute autre forme d'activité criminelle (Johnson et Boe, 1997).

Par conséquent, le crime de violence est une forme plus grave de criminalité que les autres activités criminelles en raison des préjudices subis par la victime et des coûts plus élevés que doit assumer la société (Smiley, Mulloy et Brown, 1997). Fait surprenant, en dépit de ces préoccupations, relativement peu de programmes de traitement semblent viser précisément les délinquants violents (Smiley, Mulloy et Brown, 1997). Une étude sur les délinquants violents sous responsabilité fédérale au Canada (Motiuk et Belcourt, 1997) met en évidence l'importance d'offrir des ressources adéquates en matière de traitement correctionnel à cette population. Motiuk et Belcourt (1997) ont signalé que les délinquants sous responsabilité fédérale ayant déjà commis des crimes de violence risquaient beaucoup plus d'être réincarcérés dans un établissement fédéral (après avoir commis une nouvelle infraction ou après avoir violé les conditions de leur libération conditionnelle) que les délinquants non violents. Autre constatation importante, le taux de réincarcération des délinquants violents ayant commis un nouveau crime de violence était beaucoup plus élevé que celui de leurs homologues non violents.

Au cours des dernières années, les délinquants violents ont fait l'objet de plus de travaux de recherche. Par exemple, un numéro complet de *Forum* -

Recherche sur l'actualité correctionnelle (1997) a été consacré à l'évaluation et au traitement des délinquants violents. En outre, plusieurs rapports internes du Service correctionnel du Canada ont porté sur l'élaboration de stratégies de traitement spécialisé pour les délinquants violents (Service correctionnel du Canada, 1995; Serin, 1994).

Bien que très peu de programmes de traitement aient été conçus spécialement pour les délinquants violents, la maîtrise de la colère semble être le programme de traitement de prédilection pour cette population (Serin, 1994). Par exemple, une étude récente des genres de programmes de traitement fédéraux offerts aux délinquants violents a révélé que les programmes de maîtrise de la colère constituaient la stratégie d'intervention à laquelle on avait recours le plus souvent dans les établissements canadiens (Serin et Brown, 1997). Plus précisément, des programmes de maîtrise de la colère étaient offerts par 31 p. 100 des établissements qui ont répondu. La fréquence des programmes de maîtrise de la colère était près du double de la stratégie d'intervention qui arrivait au deuxième rang (programme Vivre sans violence).

Même si la maîtrise de la colère semble être l'une des formes les plus courantes d'intervention offerte aux populations carcérales, il y a eu très peu de recherches sur les résultats des traitements permettant d'évaluer officiellement son incidence sur la récidive (Hughes, 1993; Hunter, 1993; Serin, 1994). Cela est surprenant étant donné l'accent mis actuellement sur « ce qui fonctionne » et le fait qu'on préconise des stratégies d'intervention fondées sur des données empiriques. Il se peut que l'attrait considérable que suscite intuitivement cette forme de programme explique sa popularité. Par exemple, Hughes (1993) a soutenu que les programmes de maîtrise de la colère sont en grande partie adoptés en raison de la croyance selon laquelle les sentiments de colère, d'hostilité et d'agression sont responsables du comportement antisocial et criminel et constituent des précurseurs très importants des actes de violence.

Recherche antérieure

Hughes (1993) a réalisé l'une des premières études menées dans des conditions contrôlées sur l'efficacité des programmes de maîtrise de la colère à

l'intention des délinquants. L'auteur a examiné l'efficacité d'un programme de maîtrise de la colère en milieu carcéral en comparant les données sur la récurrence d'un échantillon de délinquants (n=52) ayant terminé le traitement à un groupe de référence non apparié d'une liste d'attente (n =27). Même si les taux de récurrence violente et non violente étaient inférieurs chez le groupe de délinquants traités, ces écarts n'étaient pas statistiquement significatifs. Cependant, Hughes (1993) a noté que la réduction de la récurrence violente chez le groupe de délinquants traités était presque significative.

Plus récemment, Marquis, Bourgon, Armstrong et Pfaff (1996) ont procédé à une autre évaluation de deux échantillons distincts de délinquants qui avaient participé à un programme de maîtrise de la colère en établissement. Les résultats de cette étude fournissent une preuve plus prometteuse du potentiel thérapeutique des programmes de maîtrise de la colère.

Marquis et coll. (1996) ont comparé le groupe de délinquants traités et le groupe de référence du premier échantillon en fonction de plusieurs variables pouvant prêter à confusion comme l'âge, la cote de l'Inventaire du niveau de service révisé (Andrews et Bonta, 1995) et la durée de la peine et n'ont pas constaté d'écarts importants. Pour le deuxième échantillon de délinquants, seules les cotes de l'INSR ont été comparées, mais là encore, il n'y avait pas d'écarts importants entre les groupes. Il convient de noter que l'INSR est une évaluation du risque et des besoins qui sert à classer les délinquants d'après le risque qu'ils récidivent et à affecter les ressources en matière de traitement correctionnel. Selon le degré élevé de ressemblance entre les groupes, les auteurs ont remarqué qu'il pourrait être raisonnable d'attribuer les écarts constatés dans les taux de récurrence au traitement plutôt qu'à d'autres variables parasites.

Les délinquants du premier échantillon évalué par Marquis et coll. (1996) avaient terminé un programme de prévention des rechutes seul ou assorti d'un programme de maîtrise de la colère entre 1991 et 1992. Ils ont comparé le taux de récurrence de ces délinquants traités à celui d'un groupe de référence formé de délinquants d'une liste d'attente qui n'avaient pas été acceptés au programme de traitement. Les résultats ont révélé que les délinquants violents qui avaient

terminé le programme de maîtrise de la colère assorti d'un programme de prévention des rechutes affichaient un taux beaucoup plus bas (34 p. 100) que les délinquants violents du groupe de référence figurant sur la liste d'attente (59 p. 100). Les résultats étaient également semblables dans le cas des délinquants non violents. Fait intéressant, les délinquants violents qui avaient bénéficié du programme de maîtrise de la colère assorti d'un programme de prévention des rechutes ont également enregistré un taux de récidive plus faible qu'un échantillon de délinquants violents qui n'avaient suivi que le programme de prévention des rechutes. Comme des analyses statistiques de cet écart entre les groupes n'ont pas été effectuées, il est impossible de tirer des conclusions définitives.

Les délinquants du deuxième échantillon avaient terminé un programme de maîtrise de la colère seul ou assorti de programmes de prévention de la toxicomanie. Bien entendu, le programme de maîtrise de la colère (33 p. 100) et les programmes combinés de maîtrise de la colère et de prévention de la toxicomanie (36 p. 100) ont permis d'obtenir des taux de récidive beaucoup plus faibles que celui du groupe de référence (60 p. 100). Les deux échantillons de délinquants prouvent l'efficacité des programmes de maîtrise de la colère.

Bien que l'évaluation de ces programmes ait confirmé de façon préliminaire la thèse de l'efficacité des programmes de maîtrise de la colère, il est difficile, en raison du nombre restreint d'études, de déterminer de manière définitive s'il est possible de généraliser à partir de ces conclusions. Une méta-analyse récente effectuée par Andrews, Dowden et Gendreau (à l'étude) pourrait donner une idée plus générale du potentiel thérapeutique de cette forme de traitement. Dans leur examen, les auteurs ont étudié les genres de besoins criminogènes et non criminogènes visés dans le cadre du programme de traitement. L'une des sous-catégories de besoin criminogène était les « sentiments antisociaux ». Les programmes qui visaient la « colère » ou les « sentiments de frustration » figuraient dans cette catégorie. Les résultats ont révélé que les programmes qui portaient sur les « sentiments antisociaux » permettaient des réductions importantes de la récidive (r moyen = ,32, $k=62$). Même si tous les effets figurant dans cette catégorie de besoin criminogène ne

portaient pas sur l'accroissement des capacités en matière de maîtrise de la colère, les résultats donnent à penser que le fait d'aborder les sentiments antisociaux (c.-à-d. la colère) constitue un traitement adéquat pour les délinquants. Ces résultats ont des conséquences importantes sur la présente étude.

Justification

La présente étude a pour objet de procéder à une évaluation préliminaire de l'efficacité d'un programme de maîtrise de la colère offert à des délinquants adultes sous responsabilité fédérale en milieu carcéral. Nous espérons que cette évaluation accroîtra les connaissances concernant les programmes de maîtrise de la colère et permettra de tirer des conclusions plus définitives au sujet de son potentiel thérapeutique.

Description du programme

Le programme de « maîtrise de la colère et des autres émotions » du Service correctionnel du Canada est une intervention cognitivo-comportementale qui met l'accent sur l'acquisition de compétences et la participation du personnel. L'objectif principal du programme consiste à réduire l'agressivité du délinquant en lui permettant d'acquérir des compétences en matière de maîtrise de ses émotions. Par conséquent, les délinquants choisis pour participer au programme affichent des niveaux élevés d'hostilité ou d'agression, comme en témoigne leur comportement violent antérieur ou actuel.

Bien que le programme mette surtout l'accent sur la maîtrise de la colère, d'autres émotions négatives intenses comme l'anxiété, la jalousie et la frustration sont également visées. La thérapie rationnelle émotive d'Ellis et l'entraînement à l'auto-apprentissage de Meichenbaum sont deux des méthodes cognitivo-comportementales qui ont été incorporées dans le programme, qui comprend 25 séances de deux heures offertes en groupe. Les séances ont eu lieu de deux à cinq fois par semaine, et la taille du groupe varie de 4 à 10 participants. On enseigne aux participants diverses compétences comprenant le perfectionnement des habiletés en autogestion et en maîtrise de soi, la

résolution efficace des problèmes, la communication efficace, la détermination des situations à risque élevé (dans le contexte d'un modèle de prévention des rechutes) ainsi que l'examen et la correction des erreurs de jugement à la base des agressions fondées sur les émotions au moyen de l'apprentissage des compétences prosociales.

Au moment de la sélection du personnel du programme, on se fonde sur les caractéristiques du personnel correctionnel efficace décrites par Andrews et Kiessling (1980). Plus précisément, le personnel doit être enthousiaste, prosocial, empathique et ferme, mais juste. Les animateurs doivent également intervenir auprès des participants d'une manière active, directive et empreinte de collaboration. En outre, ils sont choisis en fonction de leurs habiletés en communications interpersonnelles et de l'absence de lacunes cognitives. Lorsque les animateurs interagissent avec les clients, ils privilégient le renforcement positif plutôt que la critique. Chaque membre du personnel a reçu une formation et détient un certificat concernant le modèle de formation et la surveillance régulière, et des vérifications prévues des lieux servent également à maintenir l'intégrité du programme.

Même si les méthodes concrètes utilisées par le personnel sont assez variées, l'approche sous-jacente utilisée pour l'enseignement des compétences de base est essentiellement la même. La première étape du processus est une discussion dirigée par l'animateur concernant la compétence à acquérir. Après ce survol, l'animateur trace le modèle de la compétence à l'intention des délinquants, qui pratiquent par la suite cette compétence dans le cadre de séances de jeux de rôles. L'animateur présente ensuite une rétroaction constructive sur le rendement de chaque membre du groupe et passe en revue le contenu de la séance. Au cours de la dernière étape du processus de perfectionnement des compétences, l'animateur donne aux délinquants des exercices à effectuer pour qu'ils pratiquent la compétence à l'extérieur du groupe.

MÉTHODE

La présente étude a consisté à comparer des délinquants sous responsabilité fédérale qui avaient terminé un programme de maîtrise de la colère à un groupe de référence formé de délinquants non traités. Plus précisément, ces groupes ont été comparés en fonction de divers critères comme les variables relatives au risque et aux besoins et le résultat après la mise en liberté. Les données utilisées pour l'étude provenaient du Système de gestion des détenus (SGD), une base de données automatisée, et des dossiers du Centre d'information de la police canadienne (CIPC).

Le SGD est une base de données automatisée sur chacun des délinquants sous responsabilité fédérale incarcérés actuellement (ou antérieurement) au Canada. La plupart des renseignements nécessaires pour la présente étude provenaient de cette base de données. Les deux genres de renseignements extraits du SGD comprenaient le plan correctionnel ainsi que le rapport récapitulatif sur l'évolution du cas et d'autres renseignements concernant l'achèvement réussi ou non des programmes par chaque délinquant. Ces données ont servi à déterminer si les candidats éventuels du groupe de référence avaient participé à un programme de maîtrise de la colère au cours de leur incarcération actuelle ou antérieure. Si un membre (éventuel) du groupe de référence avait participé à un programme de maîtrise de la colère à un moment donné, il était exclu des analyses pour éviter de contaminer les résultats.

Les dossiers du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) ont servi à déterminer les antécédents judiciaires officiels de chaque délinquant de l'échantillon. Un guide de codage exhaustif (annexe A) a été élaboré pour mesurer toutes les infractions à l'origine de l'incarcération actuelle dans un établissement fédéral (c.-à-d. après 1994) pour chaque sujet traité. Les renseignements fournis sur les condamnations par les dossiers du CIPC ont été répartis en trois catégories différentes. Les antécédents comprenaient toutes les infractions commises par le délinquant. La catégorie des infractions à l'origine de

la peine actuelle comprenait toutes les infractions pour lesquelles le délinquant purgeait une peine actuellement et la période d'incarcération. La colonne sur la récidive officielle indiquait toute réincarcération d'un délinquant mis en liberté après avoir purgé sa peine « actuelle ».

Appariement des sujets « traités » et des délinquants du « groupe de référence »

L'échantillon initial provenait du SGD du 15 juillet 1998 et comprenait 691 détenus sous responsabilité fédérale qui avaient terminé avec succès un programme de maîtrise de la colère au cours de leur période d'incarcération la plus récente. Ces délinquants ont ensuite été appariés, rétrospectivement, à un échantillon de délinquants sous responsabilité fédérale qui n'avaient pas participé à un programme de maîtrise de la colère.

Les sujets ont été appariés en fonction de l'infraction à l'origine de leur incarcération, de leur âge et de leur classement sur l'Échelle d'information statistique sur la récidive (Échelle d'ISR; Nuffield, 1982). Il convient de noter que si un sujet traité avait commis de multiples infractions à l'origine de son incarcération, la plus grave a été choisie aux fins de l'appariement. Par exemple, les crimes de violence comme les agressions sexuelles et les vols à main armée étaient considérés comme plus graves que les crimes non violents comme les introductions par effraction ou la fraude.

Pour certains participants, il était impossible de faire concorder les trois variables. Par conséquent, afin que l'analyse finale englobe le nombre maximal de sujets, un petit nombre de participants n'ont été appariés que pour deux des trois variables. Plus précisément, si un sujet ne pouvait pas être apparié en fonction de tous les critères, il était apparié à un autre délinquant du même âge et du même classement sur l'échelle d'ISR. Cependant il faut souligner que la majorité des délinquants ont été appariés en fonction des trois critères.

Comme il fallait s'y attendre, de nombreux sujets ont été rejetés par suite de la procédure d'appariement. Le nombre de sujets traités de l'échantillon initial (691) est tombé à 445 après l'exclusion des délinquants au sujet desquels il

manquait des données (évaluation de l'échelle d'ISR ou date de naissance). Ces 445 hommes ont ensuite été appariés à un échantillon aléatoire de détenus sous responsabilité fédérale d'après les critères de sélection susmentionnés. Il convient de noter que 86 p. 100 des délinquants de l'échantillon ont été appariés en fonction des trois critères de sélection.

Une fois terminé le processus d'appariement, d'autres sujets ont été éliminés à cause de données manquantes. Un examen plus approfondi des paires finales de délinquants appariés a révélé que trois sujets du groupe de référence n'avaient pas de numéro du système d'empreintes digitales (SED). Ces individus ainsi que les délinquants qui étaient appariés avec eux ont été exclus, car il serait difficile d'obtenir des données sur la récidive sans un numéro SED en dossier. Finalement, les sujets du groupe de délinquants traités pour lesquels il n'y avait pas de date d'évaluation dans leurs dossiers ont également été exclus. Ces corrections ont porté la taille de l'échantillon à 348 paires de délinquants appariés.

Même si 348 délinquants ont été appariés par paire, seulement 190 avaient été mis en liberté au moment de la date d'extraction (15 juillet 1998). En outre, 60 des délinquants appariés par paire devaient être exclus pour d'autres raisons comme la mort ou l'expulsion d'un ou des deux membres de la paire. Enfin, sur les 130 paires de délinquants appariés en vue de l'analyse finale, des renseignements complets sur la récidive n'étaient disponibles que pour 110 paires de délinquants appariés.

Procédure

L'échantillon final a été évalué en fonction de plusieurs critères. Premièrement, les deux groupes de délinquants ont été comparés en fonction des données de l'évaluation initiale des délinquants (EID) (Motiuk, 1997). Les données figurant dans l'EID comprennent les besoins criminogènes de chaque délinquant ainsi que des renseignements sur ses antécédents criminels. Par conséquent, des analyses ont été effectuées pour déterminer si des sujets choisis pour des programmes de maîtrise de la colère différaient d'une manière

ou d'une autre des sujets appariés qui n'avaient pas participé à un programme de maîtrise de la colère.

Les sujets traités et les sujets du groupe de référence ont également été comparés en fonction des données sur la récidive. Deux définitions différentes de la récidive ont été utilisées pour la présente étude : la récidive violente et la récidive non violente. De plus, le niveau de risque des délinquants traités a été déterminé d'après les évaluations de l'échelle d'ISR pour chaque sujet. Selon l'échelle d'ISR, les délinquants sont classés en 5 groupes d'après le risque de récidive. Ces cinq catégories sont « très faible » (risque le plus faible), « faible », « moyen », « élevé » et « très élevé » (risque le plus élevé). Pour la présente étude, nous avons séparé ces groupes en groupe à faible risque et groupe à risque élevé. Le groupe à faible risque (n=108) se composait des catégories « très faible », « faible » et « moyen ». Le groupe à risque élevé (n=112) se composait des catégories à risque élevé et à risque très élevé selon la définition de l'échelle d'ISR.

Cette différenciation au sein de l'échantillon a permis aux chercheurs de déterminer si le principe de la classification des cas selon le risque (Andrews et Bonta, 1998; Andrews, Bonta et Hoge, 1990) était fondé sur des données empiriques dans la présente étude. D'après le principe de la classification selon le risque, il faudrait allouer plus de ressources aux délinquants qui constituent le risque le plus élevé et les soumettre à un traitement correctionnel plus intensif alors qu'il faudrait accorder des niveaux de surveillance et de services moindres aux délinquants à faible risque. Conformément au principe de la classification selon le risque, il faut cibler les délinquants à risque élevé pour que le traitement correctionnel soit le plus efficace possible. Par conséquent, nous avons posé comme hypothèse que le taux de récidive des délinquants à risque élevé qui terminent le programme de maîtrise de la colère serait beaucoup plus faible que celui des délinquants à faible risque. Enfin, les groupes ont été comparés en fonction de la « période écoulée avant la récidive » pour déterminer si l'achèvement du programme de maîtrise de la colère était associé à un allongement de la période passée dans la société avant la récidive.

Comme les données de l'évaluation initiale ont joué un rôle important dans les analyses comparatives, nous présentons ci-dessous une brève description des renseignements obtenus au moyen du processus d'évaluation initiale. Le Service correctionnel du Canada a recours à l'évaluation initiale depuis 1994. Il s'agit de l'évaluation initiale standard utilisée par tous les établissements fédéraux au Canada. Dans le cadre de cette évaluation, on examine divers facteurs relatifs aux délinquants; elle sert de base fondamentale à la détermination de leur plan correctionnel individuel. L'évaluation initiale comprend deux composantes : l'évaluation du risque criminel et la détermination et l'analyse des besoins. Ces deux sections fournissent des renseignements importants pour l'évaluation des délinquants. Ces deux composantes feront l'objet d'un examen plus détaillé dans les sections qui suivent.

RÉSULTATS

Renseignements démographiques

Pour vérifier l'intégrité de la méthode d'appariement, nous avons effectué des analyses afin de comparer les plages d'âge des deux groupes. Comme nous nous y attendions, les résultats ont révélé qu'il n'y avait pas d'écart statistiquement significatif entre l'âge moyen du groupe de délinquants qui ont suivi le programme de maîtrise de la colère ($M=35,6$ ans) et celui des sujets du groupe de référence ($M=35,4$ ans).

Les analyses effectuées concernant la composition raciale des deux groupes ont fait ressortir un écart important. Fait intéressant, les participants au programme de maîtrise de la colère étaient plus susceptibles d'être autochtones que les membres du groupe de référence. Plus précisément, 27 p. 100 des membres du groupe des délinquants qui ont suivi le programme de maîtrise de la colère étaient autochtones contre 6 p. 100 des membres du groupe de référence.

Évaluation du risque criminel

La composante relative à l'évaluation du risque criminel de la base de données de l'EID a fourni des renseignements détaillés sur les antécédents criminels de chaque délinquant. En particulier, des données sur les actes criminels antérieurs et actuels ont été extraites de cette base de données pour permettre d'établir des comparaisons entre les groupes. En outre, le niveau de risque général (faible, moyen ou élevé) attribué à chaque délinquant a été analysé pour permettre de déterminer les écarts éventuels entre les groupes.

Dans l'ensemble, des évaluations du risque étaient disponibles pour 92 des participants au programme maîtrise de la colère et 64 des sujets du groupe de référence. Le profil des deux groupes après leur répartition selon les catégories de niveau de risque était semblable. Plus précisément, 9 p. 100 du groupe des participants au programme de maîtrise de la colère et 17 p. 100 des membres du groupe de référence étaient classés comme étant à faible risque.

Par ailleurs, 41 p. 100 des participants au programme de maîtrise de la colère et 36 p. 100 des sujets du groupe de référence présentaient un risque moyen tandis qu'environ 50 p. 100 des délinquants de chaque groupe étaient classés comme étant à risque élevé. Bien entendu, les analyses du khi-carré n'ont pas révélé d'écart important entre les deux groupes en ce qui concerne le niveau de risque, ce qui confirme l'efficacité de la méthode d'appariement au moyen de l'échelle d'ISR.

Des analyses ont également été effectuées en fonction de certains critères relatifs au risque résultant des antécédents criminels. Les écarts entre les groupes concernant les condamnations antérieures devant un tribunal pour adolescents ou adultes ont été examinés. Selon les résultats, il n'y avait aucun écart important entre les participants au programme de maîtrise de la colère et les membres appariés du groupe de référence, quelles que soient les variables utilisées concernant les condamnations par un tribunal pour adolescents ou pour adultes.

Détermination et analyse des besoins

Nous avons également comparé les participants au programme de maîtrise de la colère et les sujets du groupe de référence pour déterminer s'il y avait des écarts entre les deux groupes sur le plan des besoins criminogènes. Les renseignements utilisés pour ces comparaisons provenaient de la composante « détermination et analyse des besoins » (DAB) du processus d'évaluation initiale. La DAB permet d'enregistrer un grand nombre de besoins criminogènes. Ces besoins sont regroupés en sept domaines, dont chacun comprend de multiples indicateurs : les indicateurs liés aux fréquentations ou aux interactions sociales (11 indicateurs), les indicateurs liés à l'attitude générale (24 indicateurs), les indicateurs liés à la vie sociale (21 indicateurs), les indicateurs liés à l'emploi (35 indicateurs), les indicateurs liés aux relations conjugales ou familiales (31 indicateurs), les indicateurs liés à la vie personnelle ou affective (46 indicateurs) et les indicateurs liés à la toxicomanie (29 indicateurs). Une liste complète de ces indicateurs figure à l'annexe B.

La DAB permet de classer les délinquants sur une échelle de quatre points, dont les scores vont de « succès en vue de la réinsertion sociale »¹ à « besoin manifeste d'amélioration ». Les cotes pour chacune de ces variables sont fournies par les agents de gestion des cas après un examen attentif de plusieurs sources d'information comme les indicateurs de la DAB, les évaluations psychologiques, les rapports du personnel et d'autres sources de renseignements pertinents. Les données de la DAB étaient disponibles pour 92 participants au programme de maîtrise de la colère et 64 délinquants du groupe de référence.

Les scores pour chacun de ces domaines ont été dichotomisés pour en faciliter l'interprétation. Plus précisément, les cotes « succès en vue de la réinsertion sociale » et « aucun besoin d'amélioration » n'ont pas été prises en considération pour représenter un problème tandis que les cotes « besoin modéré d'amélioration » et « besoin manifeste d'amélioration » ont été considérées comme un problème pour le délinquant. Les pourcentages des participants au programme de maîtrise de la colère et des sujets du groupe de référence qui avaient un problème susceptible d'être défini dans l'un des sept domaines sont présentés ci-dessous.

Tableau 1: Cotes globales des besoins du groupe des participants au programme de maîtrise de la colère et des sujets du groupe de référence

Genre de besoin	Maîtrise de la colère (N=92)	Groupe de référence (N=64)
Fréquentations	76,1 p. 100	81,2 p. 100
Attitude	62,0 p. 100	54,7 p. 100
Vie sociale	54,4 p. 100	70,3 p. 100
Emploi	77,2 p. 100	81,2 p. 100
Relations conjugales/matrimoniales	70,6 p. 100	64,1 p. 100
Vie personnelle ou affective	94,6 p. 100	93,8 p. 100
Toxicomanie	85,9 p. 100	81,2 p. 100

Nota : Test de signification du khi-carré; * p<,05

¹ Cette cote ne s'applique pas à la toxicomanie, ni à l'orientation personnelle/affective.

Le tableau 1 indique clairement que les deux groupes éprouvent des difficultés dans plusieurs des domaines évalués au moment de l'évaluation initiale. De plus, il n'y a un écart important entre les deux groupes que pour un seul des sept domaines. Plus précisément, les sujets du groupe de référence avaient plus de problèmes dans le domaine de la vie sociale que les participants au programme de maîtrise de la colère. Ces résultats donnent à penser que les deux groupes de délinquants sont comparables sur le plan des besoins criminogènes. Cette ressemblance entre les deux groupes permet d'interpréter avec plus de confiance les données des résultats, car elle révèle une égalité entre les groupes dès le début (c.-à-d. avant le traitement).

Résultat après la mise en liberté

Même si la comparaison des deux groupes a permis d'effectuer un examen intéressant des groupes, la présente étude visait surtout à examiner l'efficacité des programmes de maîtrise de la colère sur le plan de la réduction de la récidive. Par conséquent, les deux groupes de délinquants ont été suivis pendant diverses périodes dans la collectivité, et les renseignements sur la récidive ont été obtenus au moyen des dossiers officiels du CIPC. Des analyses séparées ont été réalisées pour les populations à faible risque et à risque élevé de récidive non violente et violente respectivement.

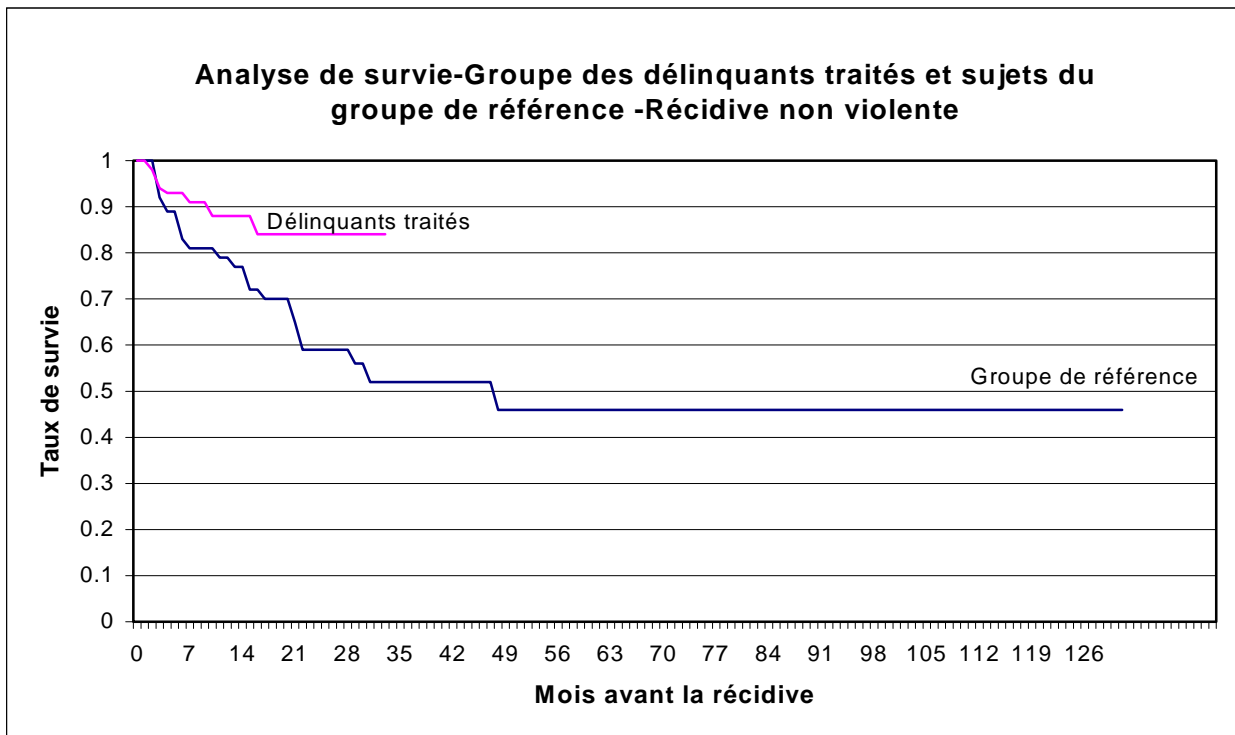
Récidive non violente

Pour la présente étude, la récidive non violente a été définie comme toute condamnation à la suite d'une nouvelle infraction non violente. Comme il était impossible de répartir aléatoirement les participants au programme de maîtrise de la colère et les sujets du groupe de référence, les délinquants ont été comparés en fonction de la période moyenne à risque dans la collectivité pour qu'il n'y ait aucun écart important qui biaise les résultats. La période minimale à risque pour les participants au programme était de sept jours, et la période maximale de 1 063 jours. Dans le cas du groupe de référence, d'autre part, la période minimale à risque était de 36 jours, et la période maximale, de 4 323

jours. Fait non surprenant, un test t a révélé que la période moyenne à risque (en jours) du groupe de référence ($M=1\ 193$ jours) était beaucoup plus longue que celle des participants au programme de maîtrise de la colère ($M=513$ jours) ($t_{123}=7,08, p<,001$). En raison de ce résultat, il ne convenait pas de comparer les groupes en fonction de la mesure de la période écoulée avant la récurrence. Par conséquent, pour tenir compte de la période à risque, une analyse de survie a été utilisée. L'analyse de survie a révélé si un groupe récidivait plus rapidement que l'autre tout en corrigeant les écarts dans la période à risque. Des analyses de survie ont été effectuées pour les groupes appariés à risque faible et à risque élevé

L'analyse préliminaire des données a révélé qu'au cours d'une période de suivi de trois ans, près de 30 p. 100 des sujets du groupe de référence avaient récidivé contre seulement 10 p. 100 des participants au programme de traitement. Lorsque l'échantillon était réparti entre les cas à faible risque et les cas à risque élevé, les renseignements sur la récurrence non violente étaient intéressants. Pour les cas à faible risque (selon l'évaluation de l'échelle d'ISR), les résultats révélaient que même si le taux de récurrence des participants au programme de maîtrise de la colère était inférieur à celui des sujets du groupe de référence, cet écart n'était pas significatif [$\chi^2 = 1,03, p < ,05$]. Cependant, lorsque les analyses portaient sur les cas à risque élevé, l'achèvement du programme de maîtrise de la colère était associé à des réductions importantes de la récurrence non violente comparativement aux sujets appariés du groupe de référence à risque élevé [$\chi^2 = 4,06, p < ,05$]. Ces conclusions donnent à penser que le programme de maîtrise de la colère est plus efficace dans le cas des individus dont l'évaluation révèle un risque élevé. Les courbes de survie pour les participants au traitement et les sujets du groupe de référence sont présentées à la figure 1.

Figure 1: Comparaison des taux de survie de la récidive non violente pour les échantillons de participants à risque élevé au programme de maîtrise de la colère et de sujets appariés du groupe de référence



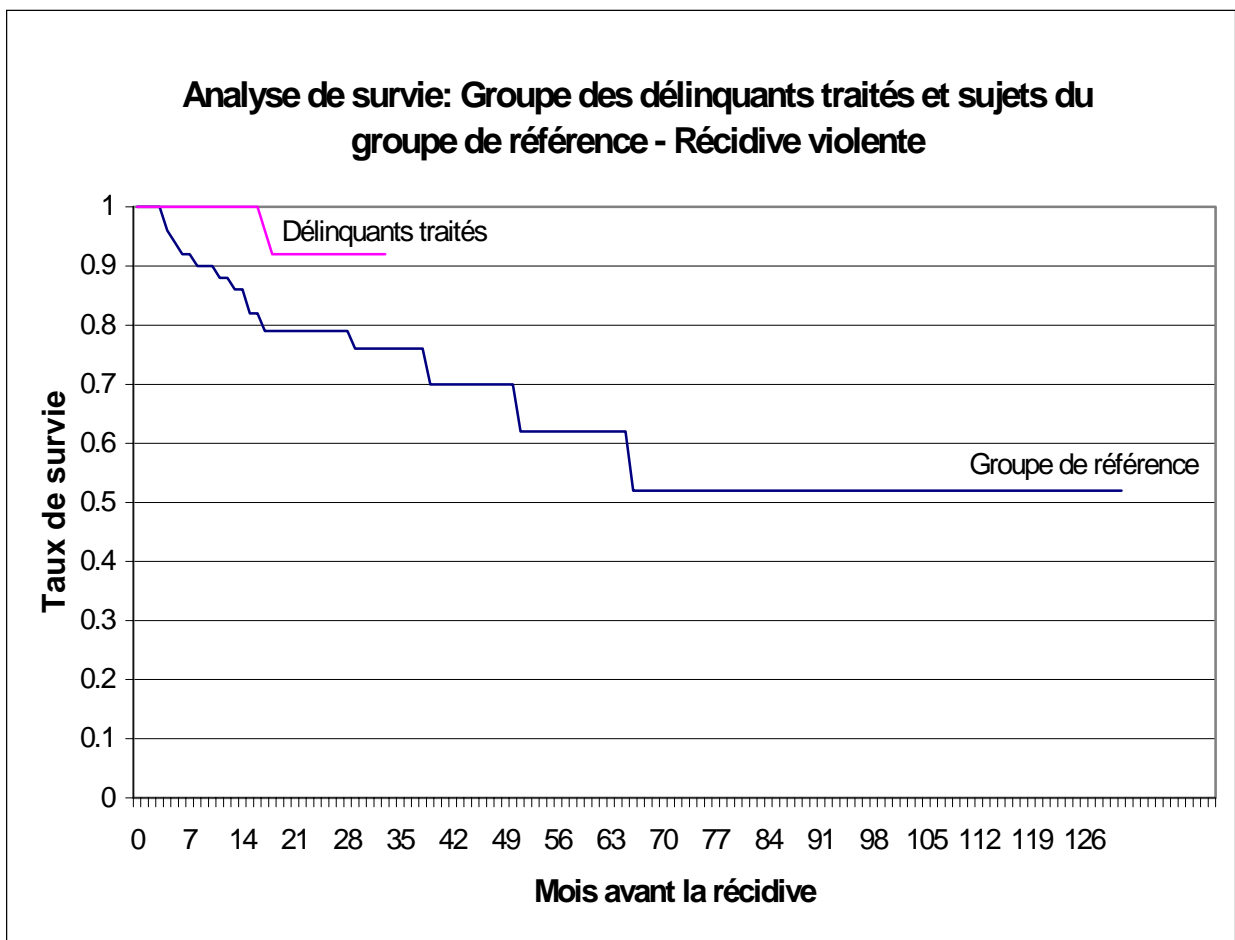
Récidive violente

Comme l'un des principaux objectifs du programme de maîtrise de la colère est d'agir sur l'expression de la colère des clients, d'autres analyses ont été effectuées pour déterminer si le taux de récidive violente des participants au programme de maîtrise de la colère était beaucoup plus faible que celui des sujets du groupe de référence. Toutes les nouvelles infractions considérées comme « violentes » figurent dans le guide de codage, à l'annexe A. Tout comme dans le cas de la récidive non violente, des analyses distinctes ont été réalisées pour les cas à faible risque et à risque élevé.

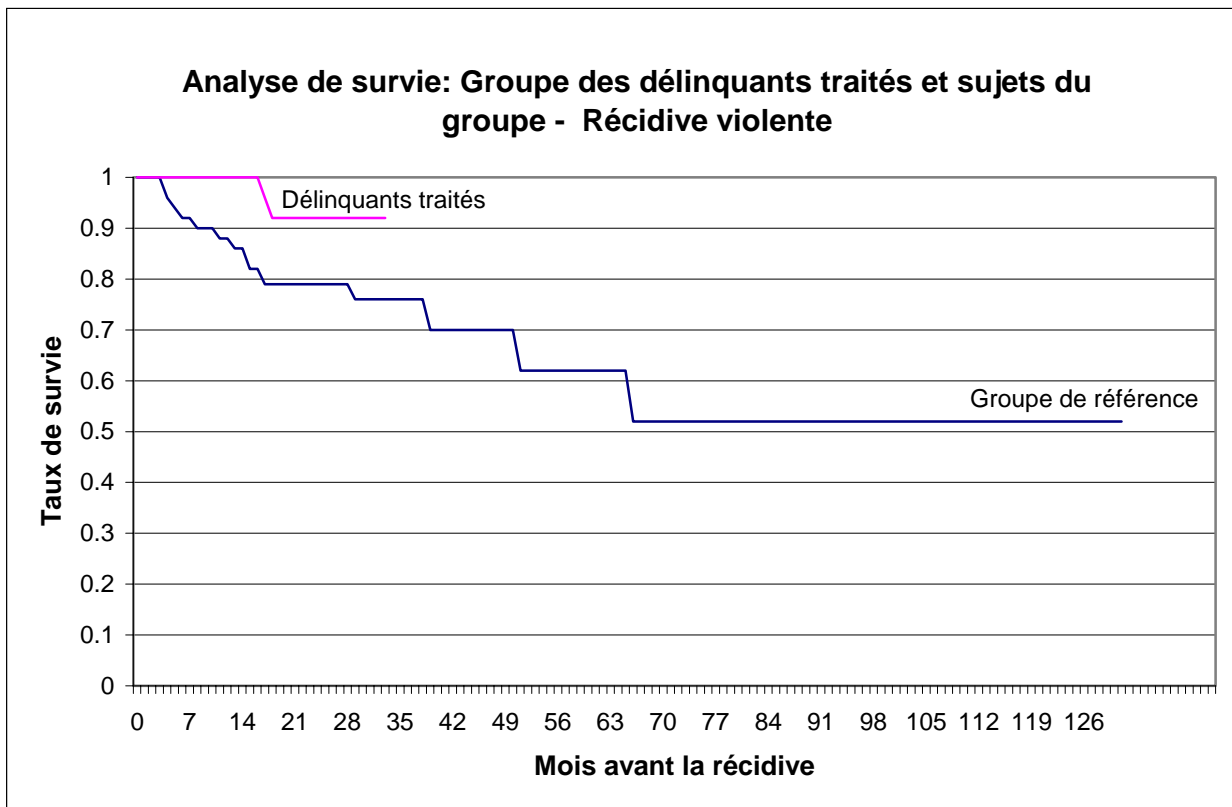
Pour l'échantillon des délinquants à faible risque, les analyses statistiques n'ont pas révélé d'écart important entre les taux de récidive violente des participants au programme et ceux des sujets du groupe de référence [$\chi^2=0,32$, $p> ,05$]. Cependant, lorsque les analyses portaient exclusivement sur les cas à

risque élevé, l'achèvement du programme de maîtrise de la colère était associé à une réduction importante de la récidive violente [$\chi^2=4,38$, $p < ,05$]. Les taux de survie correspondants pour les participants au programme de maîtrise de la colère et les sujets du groupe de référence sont présentés à la figure 2.

Figure 2 : Comparaison des taux de survie de la récidive violente pour les échantillons de participants à risque élevé au programme de maîtrise de la colère et de sujets appariés du groupe de référence



Prétest, post-test et résultat



On a administré à la grande majorité des participants au programme de maîtrise de la colère le questionnaire sur la maîtrise de la colère et des émotions. Cet instrument mesure un grand nombre d'indicateurs des habiletés en matière de maîtrise de la colère et a été administré avant que les participants commencent le programme de traitement. Une fois le programme de maîtrise de la colère terminé, les résultats des post-tests ont également été recueillis. Comme les variations entre les prétests et les post-tests étaient disponibles pour la majorité des délinquants, des analyses statistiques ont servi à déterminer si les variations des scores sur les sous-échelles étaient associées à des baisses observées dans la récidive. Les sous-échelles comprises dans le questionnaire étaient les suivantes : « échelle de colère portant sur les traits de personnalité (State-Trait scale) », « échelle de colère portant sur l'état émotif (State-Trait scale) », « aperçu des problèmes de colère », « connaissance des habiletés en maîtrise de la colère », « compétence en matière de maîtrise de la colère » et « échelle d'impulsivité d'Eysenck ».

Des coefficients de corrélation simples entre les variations des scores de chacune des sous-échelles (c.-à-d. entre le prétest et le post-test) et la récurrence non violente ont révélé qu'il y avait une association significative entre les variations d'une seule des six sous-échelles et la récurrence. Plus précisément, une baisse dans l'« échelle de colère portant sur l'état émotif (State-Trait scale) » était associée à des diminutions importantes de la récurrence ($r=,20$, $p=,05$). Cependant, il convient de noter que les baisses d'« impulsivité » (mesurées selon l'échelle d'impulsivité d'Eysenck) étaient presque significatives ($r=,19$, $p<,06$). Bien qu'il soit quelque peu décourageant de constater que les variations des scores d'une seule des sous-échelles étaient associées significativement à la récurrence non violente, ces échelles visent les habiletés relatives à la maîtrise de la colère. Par conséquent, on prévoyait que les variations des scores de ces échelles seraient de meilleurs prédicteurs des réductions de la récurrence violente que de la récurrence non violente.

Fait non surprenant, lorsque les résultats ont été mesurés en fonction de la récurrence violente, des associations statistiquement plus significatives ont été observées. Les analyses ont révélé que les variations des scores de trois des six sous-échelles étaient associées à la récurrence violente. Plus précisément, le meilleur aperçu des problèmes de colère ($r=-,21$, $p<,05$), l'accroissement de la connaissance des habiletés en maîtrise de la colère ($r=-,25$, $p<,02$) et l'accroissement de la compétence en matière de maîtrise de la colère ($r=-,28$, $p<,01$) étaient associés à des réductions importantes de la récurrence violente.

DISCUSSION

La présente étude avait pour objet d'effectuer un examen préliminaire de l'efficacité d'un programme de maîtrise de la colère en milieu carcéral. Le programme a été offert à un échantillon de 110 délinquants adultes sous responsabilité fédérale qui ont été appariés à un groupe de référence en fonction de leur évaluation sur l'échelle d'ISR, de leur âge et de l'infraction à l'origine de la peine (dans la mesure du possible). L'utilité prédictive d'un questionnaire sur la maîtrise de la colère et des émotions (y compris six sous-échelles) a également été examinée.

L'une des conclusions les plus importantes de la présente étude a peut-être été que les réductions importantes de la récidive observées chez ceux qui ont terminé le programme de maîtrise de la colère dépendaient en partie du niveau de risque de la population traitée. En particulier, des réductions importantes de la récidive non violente et violente ont été enregistrées pour l'échantillon des délinquants à risque élevé. Ces conclusions confirment que les programmes de maîtrise de la colère sont des interventions correctionnelles efficaces. En outre, les résultats étayent le principe de la classification des cas selon le risque (Andrews et Bonta, 1998; Andrews, Bonta et Hoge, 1990), car les délinquants à risque élevé ont enregistré les effets positifs les plus importants du traitement. Ensemble, ces résultats donnent à penser que la maîtrise de la colère est vraiment une intervention correctionnelle efficace sur le plan de la réduction de la récidive, surtout lorsque le programme s'adresse à des délinquants à risque élevé. Ces conclusions ont d'importantes conséquences pour les personnes qui s'occupent de l'exécution des programmes de maîtrise de la colère ainsi que les administrateurs correctionnels qui participent à d'autres formes de traitement des délinquants.

La corrélation des diverses sous-échelles du questionnaire sur la maîtrise de la colère et des émotions et de la récidive non violente et violente a également produit certains résultats très intéressants. Il y avait une corrélation entre les variations des scores, entre les prétests et les post-tests, pour une

seule des six sous-échelles (échelle de colère portant sur l'état émotif (State-Trait scale)), d'une part, et la récidive non violente, d'autre part. Le fait que les variations des scores d'une seule de ces sous-échelles étaient associées à la récidive non violente est logique intuitivement, car le but premier de ces échelles est d'évaluer les caractéristiques et les compétences relatives à un comportement agressif ou violent. Par conséquent, il n'est pas surprenant que les variations des scores sur ces échelles ne soient pas associées aux actes criminels qui n'ont pas de rapport avec les domaines principaux d'évaluation.

L'association entre les variations des scores sur trois des sous-échelles et la récidive violente dans le cas de ceux qui ont terminé le programme de maîtrise de la colère témoigne éloquemment de l'efficacité de ce programme. Ces conclusions font ressortir un point important. En associant avec succès les variations intermédiaires des cibles de traitement à la réduction de la récidive violente, nous pouvons attribuer avec plus de confiance ces réductions de la récidive à l'achèvement du programme de maîtrise de la colère.

Les résultats de la présente étude confirment de façon préliminaire l'efficacité des programmes de maîtrise de la colère, surtout dans le cas des délinquants à risque élevé. Les répercussions sur le plan opérationnel sont les suivantes : procéder à un dépistage exhaustif avant le traitement lorsque des délinquants à risque élevé sont affectés à un programme de maîtrise de la colère et que les délinquants à faible risque sont affectés à des programmes de faible intensité.

La présente étude a soulevé certains points importants à l'intention des experts et des chercheurs. Avant tout, elle a surtout montré que les programmes de maîtrise de la colère sont vraiment une stratégie d'intervention efficace, surtout dans le cas des délinquants à risque élevé. Deuxièmement, au moment de la conception ou de l'évaluation d'un programme de traitement correctionnel, il faut s'assurer que le niveau de risque de la population est pris en considération. Par exemple, les spécialistes peuvent affecter les cas à risque élevé à un traitement intensif tout en transférant les cas à faible risque à d'autres

services. Enfin, la forte proportion de délinquants autochtones dans le groupe des participants au traitement fait ressortir la nécessité d'évaluer l'efficacité de ce programme pour cette population particulière de délinquants.

Dans l'ensemble, les résultats de la présente étude sont encourageants. Cependant, la confiance dans les résultats présentés sera accrue si des résultats semblables sont produits. La recherche prospective prévue portera de façon plus détaillée sur l'efficacité des programmes de maîtrise de la colère au moyen de mesures intermédiaires (p. ex. incidence dans les établissements) et à long terme (c.-à-d. récidive) des résultats pour la comparaison de groupes. De plus, une comparaison des délinquants qui ont terminé le programme de maîtrise de la colère et de ceux qui ont « décroché » fournira des indices sur le dépistage approprié avant le traitement.

BIBLIOGRAPHIE

- Andrews, D.A. et Bonta, J. (1995). *Inventaire du niveau de service révisé*, Toronto, Multi-Health Systems.
- Andrews, D.A. et Bonta, J. (1998). *The Psychology of Criminal Conduct*, deuxième édition, Cincinnati (Ohio), Anderson.
- Andrews, D.A., Bonta, J. et Hoge, R.D. (1990). Classification for effective rehabilitation: Rediscovering psychology, *Criminal Justice and Behavior*, vol. 17, p. 19-52.
- Andrews, D.A., Dowden, C. et Gendreau, P. (à l'étude). Clinically relevant and psychologically informed approaches to reduced re-offending: A meta-analytic study of human service, risk, need, responsivity and other concerns in justice contexts, *Criminology*.
- Andrews, D.A. et Kiessling, J.J. (1980). Program structure and effective correctional practices: A summary of the CaVIC research sous la dir. de R.R. Ross et P. Gendreau, *Effective correctional treatment*, p. 439-463, Toronto, Butterworth.
- Service correctionnel du Canada (1995). Les délinquants (non sexuels) à comportement violent chronique : proposition de programme, rapport de recherche R-42, Ottawa, Serin, R.C.
- Hughes, G. (1993). Les résultats d'un programme de maîtrise de la colère, *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 5, p. 5-9.
- Hunter, D. (1993). Les programmes de maîtrise de la colère : une évaluation, *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 5, p. 3-9.
- Johnson, H. et Boe, R. (1997). Les crimes de violence au Canada : les tendances depuis 1983, *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 9, p. 2-7.
- Marquis, H.A., Bourgon, G.A., Armstrong, B. et Pfaff (1996). Réduire la récidive chez les délinquants au moyen de programmes de traitement dispensés en établissement, *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 8, p. 3-5.
- Motiuk, L.L. (1997). Système de classification des programmes correctionnels : processus d'évaluation initiale des délinquants (EID), *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 9, p.18-22.

Motiuk, L.L. et Belcourt, R. (1997). Le profil des délinquants violents sous responsabilité fédérale, *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 9, p. 8-13.

Nuffield, J. (1982). Parole Decision-making in Canada: Research toward decision guidelines, Ottawa, Division des communications.

Smiley, W.C., Mulloy, R. et Brown, C. (1997). Le traitement et les délinquants violents : réduire le risque de récidive, *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 9, p. 44-47.

Serin, R.C. (1994). Le traitement des délinquants violents : examen des pratiques actuelles, rapport de recherche R-38, Ottawa, Service correctionnel du Canada.

Serin, R.C. et Brown, S.L. (1997). Les programmes de traitement à l'intention des délinquants ayant des antécédents de violence : une enquête nationale, *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 9, p. 35-38.

ANNEXE A

Guide de codage des condamnations officielles au criminel

SED _____

Dossier judiciaire officiel

*Inscrire le nombre d'infractions (c.-à-d. les accusations et les condamnations) pour chaque crime. S'il n'y en a pas, inscrire 0. Cette section doit être codée exclusivement à partir des dossiers officiels figurant dans les fichiers du CIPC et ne comprend que les accusations et les condamnations **avant** la date d'incarcération.*

Infractions sans violence

1. ___ ___ Vol, introduction par effraction, possession d'outils d'effraction, possession de biens volés, vols de télécommunications, déguisement dans un dessein criminel, prise de possession par la force, présence illégale dans une maison d'habitation.
2. ___ ___ Infractions en matière de drogue (c.-à-d. possession et trafic).
3. ___ ___ Négligence criminelle (comprend les infractions graves relatives à la conduite d'un véhicule comme la conduite avec facultés affaiblies ou la conduite dangereuse, le défaut d'arrêter lors d'un accident et le délit de fuite)
4. ___ ___ Fraude, contrefaçon, moyens frauduleux, usurpation de nom, mise en circulation, possession d'une carte de crédit volée.
5. ___ ___ Évasion, illégalement en liberté, bris de prison.
6. ___ ___ Entrave à la justice, parjure, outrage au tribunal, résistance à une arrestation, fourniture d'une preuve contraire
7. ___ ___ Omission de comparaître, omission de se conformer à un engagement, omission de se conformer à une ordonnance de probation, manquement aux conditions de la probation, inobservation de l'engagement.
8. ___ ___ Infractions diverses : vandalisme, troubler la paix, méfait, dommages délibérés, intrusion, complot pour commettre un crime sans violence, vagabondage, prostitution, infraction mineure relative à la conduite d'un véhicule (p. ex. conduite pendant la suspension du permis), intoxication publique.

9. Date de la première infraction sans violence (an/mois/jour) ___/___/___.

Crimes de violence

10. ___ ___ Vol qualifié, vol à main armée, vol qualifié avec violence, extorsion.
11. ___ ___ Crime d'incendie, pyromanie.
12. ___ ___ Menaces, participation à une émeute, intimidation.
13. ___ ___ Voies de fait, voies de fait causant des lésions corporelles, coups et blessures avec préméditation, blessures malicieuses.
14. ___ ___ Possession d'une arme, possession d'explosifs, braquer une arme à feu.
15. ___ ___ Enlèvement, rapt, séquestration, saisie par la force.
16. ___ ___ Infractions sexuelles avec violence (p. ex. agression sexuelle)
17. ___ ___ Homicide involontaire coupable.
18. ___ ___ Tentative de meurtre, complot pour commettre un meurtre.
19. ___ ___ Meurtre au deuxième degré.
20. ___ ___ Meurtre au premier degré.
21. Date du premier crime de violence (an/mois/jour) ___/___/___

Infraction(s) à l'origine de l'incarcération actuelle

Inscrire le nombre d'infractions (c.-à-d. les accusations et les condamnations) pour chaque crime. S'il n'y en a pas, inscrire 0. Cette section doit être codée exclusivement à partir des dossiers officiels figurant dans les fichiers du CIPC et ne comprend que les accusations et les condamnations à l'origine de la peine actuelle.

Infractions sans violence

1. ___ ___ Vol, introduction par effraction, possession d'outils d'effraction, possession de biens volés, vols de télécommunications, déguisement

dans un dessein criminel, prise de possession par la force, présence illégale dans une maison d'habitation.

2. ___ ___ Infractions en matière de drogue (c.-à-d. possession et trafic).
3. ___ ___ Négligence criminelle (comprend les infractions graves relatives à la conduite d'un véhicule comme la conduite avec facultés affaiblies ou la conduite dangereuse, le défaut d'arrêter lors d'un accident et le délit de fuite)
4. ___ ___ Fraude, contrefaçon, moyens frauduleux, usurpation de nom, mise en circulation, possession d'une carte de crédit volée.
5. ___ ___ Évasion, illégalement en liberté, bris de prison.
6. ___ ___ Entrave à la justice, parjure, outrage au tribunal, résistance à une arrestation, fourniture d'une preuve contraire
7. ___ ___ Omission de comparaître, omission de se conformer à un engagement, omission de se conformer à une ordonnance de probation, manquement aux conditions de la probation, inobservation de l'engagement.
8. ___ ___ Infractions diverses : vandalisme, troubler la paix, méfait, dommages délibérés, intrusion, complot pour commettre un crime sans violence, vagabondage, prostitution, infraction mineure relative à la conduite d'un véhicule (p. ex. conduite pendant la suspension du permis), intoxication publique.

Crimes de violence

9. ___ ___ Vol qualifié, vol à main armée, vol qualifié avec violence, extorsion.
10. ___ ___ Crime d'incendie, pyromanie.
11. ___ ___ Menaces, participation à une émeute, intimidation.
12. ___ ___ Voies de fait, voies de fait causant des lésions corporelles, coups et blessures avec préméditation, blessures malicieuses.
13. ___ ___ Possession d'une arme, possession d'explosifs, braquer une arme à feu.
14. ___ ___ Enlèvement, rapt, séquestration, saisie par la force.
15. ___ ___ Infractions sexuelles avec violence (p. ex. agression sexuelle)

16. ___ ___ Homicide involontaire coupable.
17. ___ ___ Tentative de meurtre, complot pour commettre un meurtre.
18. ___ ___ Meurtre au deuxième degré.
19. ___ ___ Meurtre au premier degré.

Récidive officielle

*Inscrire le nombre d'infractions (c.-à-d. les accusations et les condamnations) pour chaque crime. S'il n'y en a pas, inscrire 0. Cette section doit être codée exclusivement à partir des dossiers officiels figurant dans les fichiers du CIPC et ne comprend que les accusations et les condamnations **suivant** la date de mise en liberté.*

Infractions sans violence

1. ___ ___ Vol, introduction par effraction, possession d'outils d'effraction, possession de biens volés, vols de télécommunications, déguisement dans un dessein criminel, prise de possession par la force, présence illégale dans une maison d'habitation.
2. ___ ___ Infractions en matière de drogue (c.-à-d. possession et trafic).
3. ___ ___ Négligence criminelle (comprend les infractions graves relatives à la conduite d'un véhicule comme la conduite avec facultés affaiblies ou la conduite dangereuse, le défaut d'arrêter lors d'un accident et le délit de fuite)
4. ___ ___ Fraude, contrefaçon, moyens frauduleux, usurpation de nom, mise en circulation, possession d'une carte de crédit volée.
5. ___ ___ Évasion, illégalement en liberté, bris de prison.
6. ___ ___ Entrave à la justice, parjure, outrage au tribunal, résistance à une arrestation, fourniture d'une preuve contraire
7. ___ ___ Omission de comparaître, omission de se conformer à un engagement, omission de se conformer à une ordonnance de probation, manquement aux conditions de la probation, inobservation de l'engagement.

8. ___ ___ Infractions diverses : vandalisme, troubler la paix, méfait, dommages délibérés, intrusion, complot pour commettre un crime sans violence, vagabondage, prostitution, infraction mineure relative à la conduite d'un véhicule (p. ex. conduite pendant la suspension du permis), intoxication publique.
9. Date de la première récidive non violente (an/mois/jour) ___/___/___.

Crimes de violence

10. ___ ___ Vol qualifié, vol à main armée, vol qualifié avec violence, extorsion.
11. ___ ___ Crime d'incendie, pyromanie.
12. ___ ___ Menaces, participation à une émeute, intimidation.
13. ___ ___ Voies de fait, voies de fait causant des lésions corporelles, coups et blessures avec préméditation, blessures malicieuses.
14. ___ ___ Possession d'une arme, possession d'explosifs, braquer une arme à feu.
15. ___ ___ Enlèvement, rapt, séquestration, saisie par la force.
16. ___ ___ Infractions sexuelles avec violence (p. ex. agression sexuelle)
17. ___ ___ Homicide involontaire coupable.
18. ___ ___ Tentative de meurtre, complot pour commettre un meurtre.
19. ___ ___ Meurtre au deuxième degré.
20. ___ ___ Meurtre au premier degré.
21. Date de la première récidive violente (an/mois/jour) ___/___/___
22. Date de la première révocation (an/mois/jour) ___/___/___

ANNEXE B

Liste des indicateurs des besoins évalués par le processus d'évaluation initiale

i) Indicateurs liés à l'instruction et à l'emploi

- 1) Moins que la huitième année
- 2) Moins que la dixième année
- 3) Pas de diplôme d'études secondaires
- 4) Difficulté d'apprentissage
- 5) Troubles d'apprentissage
- 6) A une déficience physique qui nuit à l'apprentissage
- 7) A des problèmes de mémoire
- 8) A des problèmes de concentration
- 9) A de la difficulté à lire
- 10) Éprouve des difficultés d'écriture
- 11) A de la difficulté à calculer
- 12) A de la difficulté à comprendre des instructions
- 13) Pas de spécialité, de métier ou de profession
- 14) Insatisfait de la spécialité, du métier ou de la profession
- 15) A des problèmes d'ordre physique qui nuisent au travail
- 16) Sans emploi au moment de l'arrestation
- 17) Sans emploi à 90 p. 100 ou plus
- 18) Sans emploi à 50 p. 100 ou plus
- 19) A des antécédents d'emploi instable
- 20) Souvent en retard au travail
- 21) A un dossier de faible assiduité
- 22) N'a pas d'antécédents professionnels
- 23) A de la difficulté à satisfaire aux exigences établies
- 24) Esprit d'initiative limité
- 25) A quitté un emploi sans en avoir un autre
- 26) A été licencié
- 27) A été congédié
- 28) Le salaire était insuffisant
- 29) Manque d'avantages sociaux
- 30) Insécurité d'emploi
- 31) A des problèmes avec les collègues de travail
- 32) A des problèmes avec les superviseurs
- 33) Évaluation(s) professionnelle(s) antérieure(s)
- 34) A participé à des programmes de formation professionnelle
- 35) A mené à terme un programme de formation professionnelle

ii) Indicateurs liés aux relations conjugales ou familiales

- 1) Enfance dénuée de liens familiaux
- 2) Mère absente durant son enfance
- 3) Relations négatives avec la mère durant son enfance
- 4) Père absent durant son enfance
- 5) Relations négatives avec le père durant son enfance
- 6) Relation dysfonctionnelle entre les parents durant l'enfance
- 7) Violence conjugale durant son enfance
- 8) Relations négatives avec les frères et sœurs durant l'enfance
- 9) Autres relations négatives avec des proches durant l'enfance
- 10) Membres de la famille impliqués dans la criminalité
- 11) Actuellement célibataire
- 12) A été marié/conjoint de fait par le passé
- 13) Insatisfait de la relation actuelle
- 14) Des problèmes financiers nuisent à la relation (aux relations)
- 15) Des problèmes d'ordre sexuel nuisent à la relation (aux relations)
- 16) Des problèmes de communication nuisent à la relation (aux relations)
- 17) A été victime de violence conjugale
- 18) A été l'instigateur de violence conjugale
- 19) N'a actuellement aucune responsabilité parentale
- 20) Incapable d'assumer les responsabilités parentales
- 21) Ne contrôle pas adéquatement le comportement de l'enfant
- 22) Se sent incapable de contrôler le comportement de son enfant
- 23) Surveille l'enfant inadéquatement
- 24) Ne participe pas aux activités avec l'enfant
- 25) Manque de compréhension du développement de l'enfant
- 26) La famille ne forme pas une cellule
- 27) A été arrêté pour mauvais traitement infligé à un enfant
- 28) A été arrêté pour inceste
- 29) Évaluation(s) antérieure(s) familiale ou conjugale
- 30) A participé à une thérapie familiale ou conjugale
- 31) Thérapie familiale ou conjugale menée à terme

iii) Indicateurs liés aux fréquentations ou aux interactions sociales

- 1) Isolé socialement
- 2) Se tient avec des toxicomanes
- 3) Beaucoup de fréquentations avec des délinquants
- 4) A surtout des amis délinquants
- 5) A été affilié à une bande
- 6) Demeure dans un quartier à caractère criminogène
- 7) Pas d'association avec des groupes communautaires
- 8) Les relations sont décrites comme étant persécutrices
- 9) Souvent persécuté dans les relations sociales
- 10) Facilement influençable
- 11) A de la difficulté à communiquer avec les autres

iv) Indicateurs liés à la toxicomanie

- 1) Problème de consommation d'alcool
- 2) A commencé à boire très jeune
- 3) Boit régulièrement
- 4) Consommation abusive à l'occasion
- 5) A consommé de l'alcool et des drogues ensemble
- 6) Consommation abusive durant les loisirs
- 7) Consommation abusive lors d'activités sociales
- 8) Boit pour se libérer du stress
- 9) Le fait de boire nuit à l'emploi
- 10) Boire nuit aux relations conjugales ou familiales
- 11) Boire nuit aux relations sociales
- 12) Le fait de boire conduit à des infractions de la loi
- 13) Boire nuit à la santé
- 14) Consommation de drogues
- 15) A commencé à consommer des drogues très jeune
- 16) Consomme des drogues régulièrement
- 17) Consommation de drogues excessive à l'occasion
- 18) A consommé différentes drogues en même temps
- 19) Consommation de drogues durant les loisirs
- 20) Consommation de drogues lors d'activités sociales
- 21) Consomme des drogues pour se libérer du stress
- 22) La consommation de drogues nuit à l'emploi
- 23) La consommation de drogues nuit aux relations conjugales ou familiales
- 24) La consommation de drogues nuit aux relations sociales
- 25) La consommation de drogues conduit à des infractions de la loi
- 26) La consommation de drogues nuit à la santé
- 27) Évaluation(s) antérieure(s) en matière de toxicomanie
- 28) A participé à des programmes de traitement de la toxicomanie
- 29) A mené à terme un traitement pour toxicomanes

v) Indicateurs liés à la vie sociale

- 1) Changements fréquents de logement
- 2) Logement mal entretenu
- 3) A une mauvaise présentation
- 4) A une mauvaise hygiène personnelle
- 5) A des problèmes physiques
- 6) A des problèmes dentaires
- 7) A des problèmes d'alimentation
- 8) Difficulté à payer ses factures
- 9) A des dettes
- 10) N'a pas de compte en banque
- 11) N'a pas de crédit
- 12) N'a pas de biens en nantissement
- 13) A des problèmes de communication écrite
- 14) Incapable de communiquer verbalement
- 15) Pas de passe-temps
- 16) Ne participe pas à des activités organisées
- 17) Ignorant des services sociaux
- 18) A utilisé les services sociaux
- 19) Évaluation antérieure pour fonctionnement communautaire
- 20) Participe à un programme d'acquisition de compétences psychosociales
- 21) Programme d'acquisition de compétences psychosociales mené à terme

vi) Indicateurs liés à la vie personnelle ou affective

- 1) Se sent particulièrement important
- 2) Problèmes liés à l'apparence physique
- 3) Les liens familiaux sont problématiques
- 4) L'appartenance ethnique est problématique
- 5) Sa religion est problématique
- 6) Affilié à une bande
- 7) Incapable de reconnaître ses problèmes
- 8) A de la difficulté à résoudre des problèmes interpersonnels
- 9) Incapable de se donner des choix
- 10) Inconscient des conséquences
- 11) Établit des objectifs irréalistes
- 12) N'a pas de considération pour les autres
- 13) Inconscient des autres
- 14) Impulsif
- 15) Incapable de comprendre les sentiments des autres
- 16) Pensée étroite et rigide
- 17) Agressif
- 18) Difficulté à s'affirmer
- 19) Problème de maîtrise du stress
- 20) Difficulté à résoudre des situations conflictuelles
- 21) Gère mal le temps
- 22) Le goût du jeu est problématique
- 23) A une tolérance limitée aux frustrations
- 24) Problème d'hostilité
- 25) Craintes irraisonnées
- 26) Prend des risques inconsidérés
- 27) Amateur de sensations fortes
- 28) Irréfléchi
- 29) Peu consciencieux
- 30) Manipulateur
- 31) A des difficultés de performance sexuelle
- 32) Problème d'identité sexuelle
- 33) Préférence sexuelle inconvenante
- 34) Attitude sexuelle problématique
- 35) Déficience mentale
- 36) Reconnu comme ayant eu des troubles mentaux par le passé
- 37) Actuellement reconnu comme ayant des troubles mentaux
- 38) Évaluation(s) antérieure(s) des problèmes affectifs ou personnels
- 39) Médication prescrite par le passé
- 40) Médication prescrite en ce moment
- 41) Hospitalisation par le passé
- 42) Hospitalisation actuellement
- 43) Consultations externes par le passé
- 44) Consultations externes avant l'admission

- 45) Participation aux programmes par le passé
- 46) Participation actuelle à un programme

vii) Indicateurs liés à l'attitude générale

- 1) Perception négative à l'égard des lois
- 2) Perception négative envers la police
- 3) Perception négative envers les tribunaux
- 4) Perception négative envers le système correctionnel
- 5) Perception négative à l'égard de la surveillance communautaire
- 6) Perception négative envers la réadaptation
- 7) Le travail n'a pas de valeur
- 8) Les relations conjugales ou familiales n'ont pas de valeur
- 9) Les relations interpersonnelles n'ont pas de valeur
- 10) Valorise la toxicomanie
- 11) Les compétences psychosociales n'ont pas de valeur
- 12) La stabilité affective ou personnelle n'a pas de valeur
- 13) Les personnes âgées n'ont pas de valeur
- 14) Le rôle des femmes et des hommes est inégal
- 15) Intolérance ethnique
- 16) Intolérance religieuse
- 17) Intolérance à l'égard des personnes ayant une déficience
- 18) Peu de respect à l'égard de la propriété privée
- 19) Manque de respect à l'égard de la propriété publique
- 20) Peu de respect à l'égard de la propriété commerciale
- 21) Encourage la violence familiale
- 22) Encourage la violence instrumentale
- 23) Manque de but
- 24) Anticonformiste